

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 11 janvier 2016, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des procès-verbaux de décembre 2015
- 3- Correspondance
- 4- Comptes
- 5- Tourisme / 150e :
 - 5.1 Remerciements Groupe Lafrenière Tracteur
 - 5.2 Bonification des chauffeurs et des guides Fête de Noël 2015
- 6- Transfert MRC vente non-paiement de taxes
- 7- Représentantes vente non-paiement des taxes
- 8- Demande de subvention Maison des Jeunes
- 9- Commission municipale du Québec-demande de médiation-Ville de Shawinigan
- 10- Vente de terrain avenue Principale lot 3 983 628
- 11- Règlement 2016-003 Autorisation de délivrer des constats d'infraction
- 12- Renouvellement cotisation ADMQ Isabelle Bournival
- 13- Affaires nouvelles
- 14- Période de questions

15- Période de suggestions

16- Clôture de la séance

RÉS. 2016-01-01 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour sans aucune modification.

Adoptée

RÉS. 2016-01-02 ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 7 décembre 2015 sans aucune modification.

Adoptée

RÉS. 2016-01-03 ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 14 décembre 2015 sans aucune modification.

Adoptée

RÉS. 2016-01-04 ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DU 21 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption des procès-verbaux du 21 décembre 2015 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

- La directrice générale accuse réception d'un courriel de monsieur Raouf Gargouri en date du 5 janvier 2016 au sujet des petites maisons du Garage de la Culture à savoir où est rendu le bois suite à la démolition de celles-ci. Il demande un rapport de cette situation durant cette séance.

RÉS. 2016-01-05 CORRESPONDANCE

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires :

32 415.34 \$

Comptes :

8421	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENTRETIEN TRACTEUR, STATION DE POMPAGE, OUTILS, TÉLÉPAGES PREMIERS RÉPONDANTS	55.82 \$
8422	CHARLINE PLANTE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL, SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	433.31 \$
8423	PROMOTIONS J.-P. GÉLINAS	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 667.45 \$
8424	BEAUDRY GISELE	REMBOURSEMENT TAXES	43.76 \$
8425	LANDRY DENIS, CHEVRIER DANIELLE	REMBOURSEMENT TAXES	1 297.17 \$
8426	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	520.42 \$
8427	GHISLAINE LACHANCE	AUTRES SUBVENTIONS	150.00 \$
8428	LES ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	PROJETS IMMOS DU 150E	3 230.80 \$
8429	HEIDI BELLERIVE	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	103.75 \$
8430	LA FILLE LUMIERE	SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES 150E	2 801.25 \$
8431	ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC.	ENTRETIEN SYSTÈME ALARME	206.96 \$
8432	ALIMENTATION R. AUDET	FÉERIE DE NOËL, ALIMENTS	20.23 \$
8433	CHRISTINA BELAND	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	90.00 \$
8434	BELANGER SAUVE , AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	1 051.62 \$
8435	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	10 024.79 \$
8436	BELL MEDIA INC.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE, FÉERIE DE NOËL	1 154.28 \$
8437	JUAN BOTELHO	JETONS PREM.RÉPOND/FORMATION	50.00 \$
8438	ISABELLE BOURNIVAL	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	48.40 \$
8439	BRODERIE DESIGN	VÊTEMENTS DES POMPIERS	122.51 \$
8440	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	FOURNITURES DE BUREAU	133.44 \$
8441	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	26.21 \$
8442	CAYER SERRURIER ENR.	ART. QUINCAILLERIE/CENTRE, ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE	40.70 \$
8443	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE, ENTRETIEN TRACTEUR BALADE	40.24 \$
8444	MAXIME CLEMENT	JETONS PREM.RÉPOND/FORMATION	50.00 \$
8445	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS, AUTRES SUBVENTIONS	205.00 \$
8446	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	6 601.94 \$
8447	JACQUES DEFOY	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	90.00 \$
8448	RITA DESCHENES	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	25.00 \$
8449	DISTRIBUTEAU D.P.	ALIMENTS	33.75 \$
8450	EMRN 2008	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN MATÉRIEL	42.78 \$
8451	ENTREPRISES SYLVIE DROLET INC.	FÉERIE DE NOËL, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	139.78 \$

8452	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	22 972.01 \$
8453	LES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	646.16 \$
8454	ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	194.08 \$
8455	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	SIGNALISATION ACCESSOIRES, TÉLÉPAGES PREMIERS RÉPONDANTS, FÉERIE DE NOËL	67.91 \$
8456	FELIX SECURITE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	83.65 \$
8457	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	44.00 \$
8458	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	1 317.54 \$
8459	GARAGE DESFONDS INC.	ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE, CREDIT ROUES ALUMINIUM, CREDIT PORTE DOMPEUSE DE BENNE À GRAVIER, ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE, ENTRETIEN ÉQUIPEMENT CAMION DÉNEIGEMENT	3 505.76 \$
8460	GARANT LOUISE-ANDREE ME	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	774.11 \$
8461	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	1 944.14 \$
8462	GILLES GARCEAU	ALIMENTS, FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	138.77 \$
8463	GELINAS KEVEN	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	60.00 \$
8464	SANDRA GEROME	FORMATION CONGRÈS INSPECTEUR	57.28 \$
8465	GROUPE CLR	TÉLÉPAGES PREMIERS RÉPONDANTS, SYSTÈME DE COMMUNICATION	228.80 \$
8466	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEUR	165.43 \$
8467	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	ALIMENTS, FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	161.57 \$
8468	IMPRIMERIE GIGNAC OFFSET LTEE	PUBLICATIONS MUNICIPALES	320.78 \$
8469	IMPRIMERIE SHAWINIGAN	FÉERIE DE NOËL	56.05 \$
8470	LAIES MARCASSINS DU RIEUR SANGLIER	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	1 006.01 \$
8471	NORMAND LONGPRÉ	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	60.00 \$
8472	FRANCIS MARCOUILLER	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
8473	LES MATERIAUX LAVERGNE	FÉERIE DE NOËL, PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE, TOURISME, FÉERIE DE NOËL, SIGNALISATION INFORMATION TOURISTIQUE	133.56 \$
8474	MECANIQUE LOUIS BOUCHER	ENTRETIEN CAMION, ENTRETIEN CHARIOTS BALADE	454.42 \$
8475	METAUX LAMY	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	64.52 \$
8476	MOSAIC 3D	EVALUATION CARRIÈRE/SABLIÈRE	10 405.24 \$
8477	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	693.28 \$
8478	DONALD PELLETIER	JETONS PREM.RÉPOND/FORMATION	25.00 \$
8479	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	279.39 \$
8480	CHARLINE PLANTE	FÉERIE DE NOËL	86.40 \$
8481	POMPES À EAU LAUNIER & FILS INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE, ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	237.28 \$
8482	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	774.00 \$

8483	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	447.96 \$
8484	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
8485	SAMSON MARIO	ALIMENTS	31.73 \$
8486	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE	209.83 \$
8487	SBM - DIJITEC INC.	FOURNITURES DE BUREAU	65.48 \$
8488	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	TESTS (ÉCHELLES APRIA AUTOPOMPE)	522.86 \$
8489	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE, ESSENCE ET HUILE DIESEL, DIESEL CAMION INCENDIE	2 865.31 \$
8490	THERIAULT GAETAN	ENTRETIEN CHARIOTS BALADE	48.27 \$
8491	APPARTENANCE MAURICIE	APPARTENANCE MAURICIE	250.00 \$
8492	CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX	FORMATION CONGRÈS COMBEQ, FORMATION ET CONGRÈS INSPECTEUR	776.09 \$
8493	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	ADHÉSION FQM	1 920.86 \$
8494	FINANCIERE BANQUE NATIONALE	INT. RÉGL. EMPRUNT VOIRIE ET JARDIN	5 335.85 \$
8495	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, COMMUNICATION ET DÉPANNAGE	114.92 \$
8496	MYRON	FOURNITURES DE BUREAU	235.08 \$
8497	FREDERIC PELLERIN	DROITS D'AUTEURS ANIMATION	7 845.00 \$
8498	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE, ENTRETIEN LOGICIEL PERMIS ET CARTE	15 331.94 \$
8499	QUEBEC MUNICIPAL	FOURNITURES DE BUREAU	321.93 \$
8500	JAGUAR MEDIA INC.	FOURNITURES DE BUREAU	298.94 \$
8501	LEO-PIERRE ROCHEFORT ENR.	CHEMIN PRIVÉ LAC BELLERIVE	2 300.00 \$
8502	SADC CENTRE-DE-LA-MAURICIE	INTERNET (CACI)	1 000.00 \$
151209	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CASERNE	351.39 \$
151210	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE	1 130.06 \$
151211	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ PATINOIRE	527.80 \$
151214	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ SENTIER BOTANIQUE	63.14 \$
151215	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL	431.75 \$
151221	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, BIBLIOTHÈQUE	906.22 \$
151221	REVENU QUEBEC	DAS PROV. DÉC. 2015	12 669.00 \$
151222	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES À PAYER	1 399.87 \$
151222	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC PRINCIPAL, AQUEDUC SAMSON/MARCHAND	95.20 \$
151222	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ MAISON DU CITOYEN, COOP-SANTÉ, B.A.T.	1 076.37 \$
151222	REVENU CANADA	DAS FED. DÉC. 2015	4 749.56 \$
160107	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 901.93 \$
160108	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	228.17 \$
160111	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ SALLE DOM. OUELLET	61.43 \$
160112	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC MARCHAND	322.85 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	143 381.63 \$
		GRAND TOTAL	175 796.97 \$

RÉS. 2016-01-06 COMPTES

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 71 430,36 \$ pour 2015 et 35 730,61 \$ pour 2016 selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2016-01-07 REMERCIEMENTS GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEUR

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que des remerciements très sincères sont adressés à Groupe Lafrenière Tracteurs pour le prêt d'un tracteur lors de la Féerie de Noël 2015-2016.

Adoptée

RÉS. 2016-01-08 BONIFICATION AUX CHAUFFEURS ET AUX GUIDES FÉERIE DE NOËL

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que pour la période de la Féerie de Noël, 12 personnes se sont impliquées comme chauffeurs et/ou guides. Un montant de reconnaissance leur est attribué, comme les années passées, au montant de 5.00 \$ par tour ce qui correspond à un montant de 720.00 \$ à verser.

Adoptée

RÉS. 2016-01-09 TRANSFERT MRC VENTE NON-PAIEMENT DE TAXES

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le transfert à la MRC pour vente tous les dossiers ayant de l'arréage de plus d'un an à la date de référence selon la politique de vente pour non-paiement de taxes adoptée le 14 décembre 2006 (Rés. 2006-12-293).

Adoptée

RÉS. 2016-01-10 REPRÉSENTANTES VENTE NON-PAIEMENT DE TAXES

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme madame Isabelle Bournival, directrice-générale et madame Édith Ménard, secrétaire-administrative pour enchérir au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton lors de la vente pour non-paiement de taxes du 14 avril 2016.

Adoptée

RÉS. 2016-01-11 SUBVENTION MAISON DES JEUNES

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accorde à la Maison des Jeunes une subvention au montant de 2 500,00 \$ pour l'année 2016 payable en un seul versement.

Adoptée

RÉS. 2016-01-12 DOSSIER DES SERVICES SUPRALOCAUX (SHAWINIGAN)

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre 2015 la Ville de Shawinigan invitait ses municipalités voisines à une présentation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton établissant le coût des services de loisirs et de la culture pour les non-résidents de ladite ville;

CONSIDÉRANT QUE cette étude démontre qu'il en coûte près de 520 000,00 \$ à la ville de Shawinigan pour offrir lesdits services aux non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE cette même étude ne tient aucunement compte de l'impact économique qu'amène le flot de visiteurs non-résidents faisant usage des services offerts par la ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des municipalités ont condamné l'établissement d'une grille de frais jugés excessifs pour les non-résidents utilisant lesdits services;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Shawinigan a résolu de passer outre aux arguments des maires des municipalités voisines afin d'obtenir une entente potentielle;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Shawinigan a plutôt choisi unilatéralement d'obtenir l'assistance de la Commission municipale pour arriver à un accord;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis que la Commission municipale n'a pas à s'ingérer dans des ententes potentielles non légalement approuvées et signées entre les différentes parties au dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton montre son entier désaccord face au désir de la Ville de Shawinigan d'obtenir l'aide de la Commission municipale à titre de médiateur dans ce dossier.

Adoptée

RÉS. 2016-01-13 VENTE TERRAIN LOT 3 983 628 AVENUE PRINCIPALE
KEN VIVIER

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre d'achat du 5 janvier 2015 faite par monsieur Ken Vivier au montant de 1 500,00 \$ pour le terrain désigné comme étant le lot 3 983 628. Cette vente est faite sans aucune garantie légale.

Le maire, monsieur Réjean Audet et la directrice générale, madame Isabelle Bournival sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton tous les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée

RÉS. 2016-01-14 ADOPTION RÈGLEMENT 2016-003

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 2016-003 intitulé :

« RÈGLEMENT 2016-003
RELATIF À L'AUTORISATION DE DÉLIVRER
DES CONSTATS D'INFRACTIONS »

Adoptée

RÉS. 2016-01-15 ADHÉSION ADMQ

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité de payer la cotisation annuelle pour l'adhésion à l'ADMQ de la directrice générale, Isabelle Bournival au montant de 726,00 \$ plus taxes pour l'année 2016.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

HEIDI BELLERIVE

- Madame Bellerive fait le tirage pour le concours des maisons illuminées. Le gagnant est monsieur Xavier Milton. Un chèque au montant de 50,00 \$ lui sera envoyé.

Monsieur le maire remercie madame Charline Plante et monsieur Robert Morais ainsi que les bénévoles qui se sont impliqués dans la Féerie de Noël. Plusieurs commentaires positifs concernant le Garage de la culture qu'il était féérique.

RÉS. 2016-01-16 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS s.e.n.c.r.l.
DOSSIER 400023347

CONSIDÉRANT les procédures entreprises contre la Municipalité devant la Commission des normes du travail dans le dossier 400023347;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend contester la plainte;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services professionnels d'un cabinet d'avocats pour représenter la Municipalité;

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité de mandater Bélanger Sauvé, avocats, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Municipalité dans le dossier 400023347 de la Commission des normes du travail, de faire le nécessaire et de se rapporter directement à monsieur Réjean Audet, maire.

Adoptée

CHARLINE PLANTE

- Madame Plante mentionne que le Garage de la Culture était très beau et que l'exposition de monsieur Jean Rheault, sculpteur a été très appréciée.

RÉS. 2016-01-17 PRÊT COLLECTION JEAN RHEAULT GARAGE DE LA CULTURE

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité qu'un montant de 300,00 \$ soit accordé à monsieur Jean Rheault pour le prêt de sa collection d'autos qui était exposée au Garage de la Culture pour la Fête de Noël 2015-2016.

Adoptée

RÉS. 2016-01-18 FORMATION MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LA FQM

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité qu'un montant de 199,00 \$ soit accordé à un employé de la municipalité pour une formation « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles ». Cette formation aura lieu le 16 avril prochain à Saint-Étienne-des-Grès.

Adoptée

RÉS. 2016-01-19 STAGIAIRE GESTION FINANCIÈRE INFORMATISÉE

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de madame Josianne Pellerin pour un stage de 4 semaines non rémunérées. Madame Pellerin fait un stage en Gestion financière informatisée, elle étudie au Collège de Shawinigan.

Adoptée

SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle mentionne que les premiers répondants en sont à leur vingtième sortie. Il y a une très belle collaboration entre les premiers répondants et les ambulanciers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quarante-neuf personnes assistent à la séance du conseil.

Monsieur le Maire fait mention qu'il a fait une enquête conjointe avec la directrice générale, madame Isabelle Bournival, pour les différentes allégations concernant le bois de planche provenant du Garage de la Culture. Il fait l'historique de l'achat et de l'utilisation de ses planches. Elles ont été achetées à l'automne 2013 au coût de 649,00 \$ de Francis Marcouiller. Le bois a servi à la construction de petites maisons pour la Fête de Noël 2013, pour une exposition dans le Garage de la culture à l'été 2014 et pour la Fête 2014. Après la Fête 2014, les petites maisons ont été défaites. Lors de la démolition des petites maisons, monsieur Mario Samson et monsieur Robert Morais étaient présents. Le bois a été remis par résolution

au comité des fêtes du 150^e qui est un organisme municipal. (Résolution 2014-12-360). Le bois est parti de la municipalité et a été défait dans un espace disponible pour construire la Fontaine Caxtonienne. Madame Johanne Pinard était présente. Monsieur le maire, invite donc quelques bénévoles pour venir parler de la construction de la Fontaine Caxtonienne afin de savoir où se trouve le résiduel des planches de bois.

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Gilles Auger :

Bonsoir monsieur le maire, conseillères et conseillers

On m'a demandé de venir expliquer à la population ce que nous avons fait du bois qui est resté après la construction de la fontaine caxtonienne, alors voilà la raison de ma présence devant vous ce soir.

J'aimerais avant tout éclaircir un point. Pourquoi j'ai choisi d'être bénévole à Saint-Élie.

Un dégât d'eau majeur dans notre maison de Saint-Mathieu a changé à jamais ma vision du bénévolat. Alors que je connaissais pratiquement personne à St-Élie une foule de gens un bon matin sont débarqués chez moi pour nous aider à tout nettoyer et remplir un plein container de tout ce qui avait été détruit, je profite de cette tribune pour les remercier du fond du cœur et c'est eux qui m'ont appris le sens du terme être un bon bénévole. Être un bon bénévole signifie œuvrer dans l'ombre sans chercher la gloire ni les privilèges seulement s'impliquer pour que de beaux projets qui commencent tous par un rêve prennent soudain forme et deviennent réalité et surtout renforcer les liens qui se créent avec les gens qui nous entourent, apprendre que plus on est généreux de nous-mêmes plus on reçoit en retour et c'est là et seulement là que la force du nombre prend toute sa signification et que le plus beau salaire que l'on puisse en retirer est la gratitude d'avoir la chance et le privilège de faire partie de notre si belle communauté car c'est elle qui fait que notre village est ce qu'il est.

Il faut se rappeler par contre qu'un seul maillon faible dans notre grande chaîne humaine peut nous faire oublier combien nous avons tous besoin les uns des autres et qu'il est facile de perdre notre foi en cour de route. C'est la raison pour laquelle je me trouve ici devant vous ce soir à la place où je suis le plus mal à l'aise, soit devant un miroir face à moi-même, mais entouré dans mon cœur de tous ceux qui sont bénévoles et qui se donnent corps et âme jour après jour, pour nous, c'est en leur nom et seulement pour eux et pour ceux qui s'impliquent d'une façon ou d'une autre dans notre communauté que j'en profite pour leur dire merci et combien je suis rempli d'amour pour eux.

Ceci étant dit, passons maintenant aux faits qui nous intéressent.

Phase un le démantèlement du décor au Garage de la culture.

Patrick Payette et moi avec l'aide de madame Pinard et du conseiller monsieur Morais, deux voyages de camion ont suffi pour transporter le matériel. Beaucoup de petits morceaux soit coupés à angle, tordus par le séchage, fendus ou trop courts ont servi à nous chauffer chez Martin Samson qui a passé son local gratuitement pendant tout l'hiver très froid. Patrick dans le Grand Nord moins au courant. Le plus beau bois, couverture et trust et une partie du coffre des générations.

La balade du bois, qui j'ai pensé pourrait servir a été transporté chez moi, pour un projet de bécosse permanente adjacent à la salle des pèlerins, projet d'on j'avais été approché pour faire du décor et un peu de construction toujours bénévolement. Projet qui je pense devrait voir le jour en 2016.

Le bois est toujours chez moi bien à l'abri dans ma remise ainsi que les portes que j'ai précieusement gardées pour lesdites bécosses.

Le restant, soit des bouts inutiles ont resté chez Martin Samson pour qu'il puisse les chauffer quelque part en mars. Je crois que Agapi m'a demandé si j'avais du bois chez moi qui pourrait lui être utile, j'ai dit oui, je lui ai donné du bois qui m'appartenait à moi et je lui ai suggéré d'aller chez Martin Samson fouiller dans les restants au cas où il y aurait des morceaux qui pourraient l'intéresser. Plus tard, après la livraison de la fontaine caxtonnienne, j'ai même été donner de mon temps avec d'autres bénévoles pour les aider dans leurs projets. Je dois spécifier ici, car on m'a posé la question que jamais je n'ai eu affaire à madame Heidi Bellerive car elle travaillait quand moi j'étais là et Agapi était celle qui était en charge des travaux du moins c'est ce que j'ai toujours cru.

Après qu'on m'a demandé de venir expliquer où était le restant du bois je me suis senti un peu mal de l'avoir utilisé en partie pour nous chauffer mais en y regardant de plus près non je suis très à l'aise avec tout cela. Si les personnes intéressées se donnent la peine de regarder un peu plus loin ils pourront constater qu'aucune feuille d'acier pour le recouvrement de la couverture n'a été chargée au comité car je l'ai fourni de ma poche, les cylindres qui actionnent l'ouverture du panneau de service aussi par moi, la teinture céto 3 couches à chaque endroit par moi aussi 90.00\$ sur le bardeau de cèdre.

La structure du panneau avant et de la porte arrière en acier ont été fournies, temps et matériel par Martin Samson, cette porte arrière avait été pensée par lui pour faciliter l'accès avec les gros frigos et aussi pour l'inventaire il a installé sans frais encore une fois les énormes barrures coulissantes qui protègent la roulotte contre le vol.

Toutes les dépenses de déplacement pour aller chercher du matériel n'ont jamais été chargées au comité. J'ai passé de janvier à avril chez monsieur Martin Samson bénévolement. Les choses que nous avons données gratuitement ont été faites de bon cœur et comme nous avons fait un estimé des travaux, nous voulions respecter notre engagement envers ceux qui nous ont fait confiance. Ce fut notre part pour les fêtes du 150^{ième}.

Je suis certain que j'en oublie, mais seulement avec ce que je viens de vous énumérer, je pense que je me sens très très à l'aise avec le bois qui pourrait manquer et soyez assuré que je ne me suis pas bâti de chalet avec ça.

Je tiens à remercier ceux qui cherchaient la vérité, il est bon de savoir que l'on peu être un meilleur bénévole mais je rajouterai qu'être dans la parade au lieu de la regarder passer et de juger ceux qui oeuvrent à bâtir notre avenir, ces personnes devraient se joindre à nous, leur connaissance et leur talent pourraient servir positivement à tous et nous faire grandir. Voilà qui complète le dossier du bois de la fontaine caxtonnienne.

Et pour terminer, je profite de ma présence au micro pour rajouter ceci, notre argent des taxes pourrait servir à autre chose que de payer des poursuites et des frais d'avocats qui ne servent en rien au développement et à l'harmonie de notre beau village. Ceci n'est qu'une opinion très personnelle et non une accusation envers qui que ce soit.

Merci de votre attention et de m'avoir donné la chance de m'exprimer.

Bonsoir.

Après le discours de Monsieur Auger, Monsieur le Maire présente des photos du résiduel du bois que l'on retrouve chez monsieur Auger et au Magasin général Chez Méo.

Madame Agapi Bourdeau Kadianakis (co-propriétaire du Magasin général Chez Méo) mentionne qu'elle est allée chercher les résidus de bois qui auraient été brûlés chez Martin Samson pour les apporter au Magasin général Chez Méo, c'est la raison pourquoi Madame Heidi Bellerive, conseillère municipale et copropriétaire du magasin général Chez Méo n'était pas au courant.

Madame Heidi Bellerive mentionne que lors de la préparation du Magasin général Chez Méo, elle n'était pas très présente car ils étaient trois dans le projet. Elle mentionne que le Magasin général Chez Méo a reçu beaucoup de dons. Je n'avais aucun doute et on se fait confiance dans ce projet. Elle mentionne aussi que dans l'émission de télévision « Saint-Élie-de-Légendes », on a vu un blaireau qui était au Garage de la culture et qui appartenait à Méo. Madame Bellerive mentionne que c'est Madame Francine Bellemare qui leur a donné et que Madame Bellerive est allée le chercher au Garage de la Culture. Madame Bellerive mentionne qu'elle n'était pas au courant des rumeurs.

Monsieur le maire mentionne à Madame Heidi Bellerive qu'il faudrait redonner le bois à la municipalité et demander à Monsieur Gilles Auger s'il veut entreposer le résidu de bois qui pourrait servir à d'autres projets. Le maire mentionne qu'il est de son devoir d'investiguer pour ne pas qu'il y ait utilisation de biens municipaux à mauvais escient.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Robert Gauthier de prendre la parole et de livrer sa position sur la disparition des planches de bois du Garage de la culture.

ROBERT GAUTHIER

Nous sommes tous, élu(e)s, employé(e)s et bénévoles au service de tous les 1977 citoyens et citoyennes de Saint-Élie. Le but de mon intervention est de mettre en perspective ce dossier en particulier qui s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste.

Le 8 avril 2014, le Conseil municipal adopte une résolution afin de mandater le Comité du 150^e, comité paramunicipal, pour « l'organisation d'activités dans le cadre du 150^e. » Le Comité est composé de dix personnes bénévoles, dont trois représentant(e)s du Conseil municipal.

Après 21 mois (91 semaines) : Mission accomplie : il reste 2 choses à faire :

- 1) **Reconnaissance des 135 bénévoles du 150^e**, qui ont fait individuellement entre 1 heure et 1850 heures de bénévolat. 5 à 7 jeudi 21 janvier à Saint-Élie.
+ Remise d'une œuvre commémorative fabriquée par une artisane de St-Élie.
- 2) **Rapport final** pour rendre compte, par souci de transparence, des réalisations du Comité organisateur du 150^e de Saint-Élie-de-Caxton. Cette reddition de compte s'adresse au Conseil des élu(e)s de la municipalité qui ont initié la démarche et par leur intermédiaire à toute la population de Saint-Élie, mais aussi à Patrimoine canadien.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINAL

Valeurs : respect, éthique, transparence et la collaboration, notamment avec les partenaires du milieu. Le Comité a aussi pratiqué une « **politique d'achat local** » et **d'accessibilité** : au-delà de 800 passeports ont été vendus au prix accessible de 15.\$

Code d'éthique (gestionnaire de fonds publics). Processus d'approbation des dépenses

Le Comité avait **l'entière autonomie de la gestion administrative et financière**. Les suivis financiers ont été faits en étroite collaboration avec l'administration municipale.

L'obligation de ne pas faire un déficit a été respectée de façon rigoureuse.

L'organisation du travail était matricielle : responsabilité transversale (financement-commandite, infrastructure, trésorerie, communications, bénévoles, artisans, artistes, etc.) et par projet (chacune des activités et certains dossiers majeurs, ex : Fontaine Caxtonnienne, Carrousel).

Résultats :

a) activités :

37 activités ont été planifiées et identifiées dans le Calendrier 2015 du 150^e, **toutes ces activités ont été réalisées**. Se sont ajoutées en cours d'année d'autres activités :

- a) les 10 représentations du « Moulin à parole en images »
- b) les 17 ateliers-cours-conférences animés au Garage de la Culture au cours de l'été
- c) les 6 films documentaires produits par Kino-Kabaret.

Au total, cela représente **plus de 70 activités qui ont été organisées à Saint-Élie en 2015.**

De plus, **le 88,1 FM** a été en onde du 1 mai au 31 octobre, et ce 7 jours sur 7, ce qui représente 1026 heures de programmation.

b) participation : Si on additionne le nombre de participant(e)s à chacune des activités, on arrive à plus de **8 000** participations, soit **une moyenne de plus de 4 participations par « habitant »** (hommes, femmes et enfants) de Saint-Élie.

Plan financier

Le 150^e a généré des revenus totaux d'environ 160 000.\$, dont 60% proviennent du milieu et 40% de sources gouvernementales, principalement de Patrimoine canadien (28.8%). Dans la demande initiale à Patrimoine canadien, il était prévu un montant total du projet de 167 000.\$ Le Comité organisateur a donc réalisé le 150^e avec **un écart de 4.7% de moins que le coût original.**

Participation du milieu : 57 commanditaires commerciaux privés (34 175.\$), dont notre commanditaire principal la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie et la Municipalité au montant de 27 000.\$

Les dépenses totalisent le même montant que les revenus, ce qui signifie qu'**il n'y a eu aucun déficit et aucun surplus.**

LEGS : 57 517.\$ (36.1% du budget) a été réservé à l'achat de legs, dont 50 505.\$ à la Municipalité. + Fabrique + École + MDJ ce fût un BON PLACEMENT pour la Municipalité.

1) œuvres artistiques durables: souhait = les rendre accessibles à la population.

- ❖ Sculpture de calcaire “Le Carrousel” au Garage de la Culture
- ❖ Œuvre collective « Grandir ensemble » (5 artisanes)
- ❖ Courtepointe du 150°
- ❖ Sculpture sur bois de tilleul
- ❖ Murale collective en feutre (4 artisanes)
- ❖ Toiles de 4 artistes peintres :
 - Micheline Dupont (30 x 40)
 - Sonia Payette (23 x 23)
 - Danielle David (16 x 20)
 - Carmen Colbert (60 x 30)
- ❖ Coffre des générations
- ❖ Exposition de 47 photos agrandies
- ❖ Peinture artistique du pont de la rue principale en lien thématique avec le Garage.

2) legs utiles : Fontaine Caxtonnienne, mobilier dans le Garage de la Culture, équipements de la radio communautaire, scène, écran de projection, système de son, projecteur, caméra, etc.

3) Legs humains : bénévolat

Les plus importants legs de notre 150° sont ceux de nature humaine : 135 bénévoles, dont l'âge varie de 13 ans à 88 ans, se sont côtoyés au cours des différentes activités : de 1 heure à 1850 heures.

+10 membres du Comité : une cinquantaine de rencontres de planification, d'organisation, de coordination et d'avril 2014 à janvier 2016, soit 22 mois ou 91 semaines.

Cela représente plus de 5 000 heures de bénévolat. Au tarif horaire moyen de 14.\$ de l'heure, cela totalise l'équivalent d'une masse salariale de 70 000.\$

Bénévolat : Participation volontaire, gratuite, généreuse. La municipalité devrait élaborer et mettre en place une politique pour favoriser, développer, coordonner et reconnaître l'implication de ses bénévoles.

Conclusion : En tant que Président du Comité du 150° et bénévole moi-même, dans le dossier des planches de bois, comme dans tous les autres dossiers, je dois faire confiance aux autres bénévoles, car de toute façon je n'ai ni le pouvoir, ni le mandat, ni les moyens d'enquête pour vérifier la véracité des faits. Jusqu'à preuve du contraire, je fais confiance à Gilles Auger, qui est un excellent ébéniste qui a fabriqué bénévolement la Fontaine caxtonnienne qui durera certainement jusqu'au 175° en 2040.

Monsieur le Maire conclut que le bénévolat est important dans un village.

Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- non-respect du règlement de la période de questions
- temps consacré à faire une enquête sur les planches de bois du Garage de la Culture et sur les frais juridiques engendrés : une réponse est demandée pour la prochaine séance de conseil de février
- envoi postal non signé

Monsieur le Maire met fin à la période de questions

PÉRIODE DE SUGGESTIONS

- Pour le dossier de la Commission des relations du travail, pourquoi ne pas y aller avec un médiateur
- Suggestion de rencontre avec les autres municipalités concernées pour la demande de médiation de la Ville de Shawinigan pour le dossier du supralocal
- Suggestion d'avoir un résumé des fêtes du 150^e dans le Muni-Info
- Suggestion au maire de payer ses frais dans le dossier d'harcèlement psychologique
- Suggestion de voter pour qu'une personne soit réduite dans ses commentaires

RÉS. 2016-01-20 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21h25.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Dir. générale, sec.-trésorière

Réjean Audet, maire